

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE
LA HAUTE-CÔTE-NORD

Les Escoumins, le 17 mars 2020.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, tenue le mardi 17 mars 2020 à 14 h, au chef-lieu situé au 26, rue de la Rivière, Les Escoumins, et par visioconférence, sous la présidence de M^{me} Micheline Anctil, mairesse de la Ville de Forestville et préfet de comté.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Francis Bouchard	Les Bergeronnes (<i>par visioconférence</i>)
M ^{me}	Lise Boulianne	Sacré-Cœur (<i>par visioconférence</i>)
M.	Charles Breton	Tadoussac (<i>par visioconférence</i>)
M.	André Desrosiers	Les Escoumins
M.	Richard Foster	Forestville (<i>par visioconférence</i>)
M ^{me}	Marie-France Imbeault	Colombier (<i>par visioconférence</i>)
M.	Donald Perron	Longue-Rive (<i>par visioconférence</i>)
M.	Gontran Tremblay	Portneuf-sur-Mer (<i>par visioconférence</i>)

Assistent également à cette séance :

M.	Kevin Bédard	Directeur du Service de l'aménagement du territoire et directeur général et secrétaire-trésorier adjoint
M ^{me}	Claudine Dufour	Adjointe administrative

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du préfet;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Messages et activités du préfet;
4. Aménagement du territoire :
 - 4.1. Approbation du règlement 253-47 de la Municipalité de Tadoussac;
 - 4.2. Approbation du règlement 578 de la Municipalité de Sacré-Coeur;
 - 4.3. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie - adoption du rapport d'activité 2019;
 - 4.4. TPI - adoption du rapport annuel 2019;
 - 4.5. Restauration des barrages du lac Bernier - appui;
5. Gestion des matières résiduelles :
 - 5.1. Écocentres - horaire estival;
 - 5.2. Adoption du rapport d'exploitation 2019 du centre de transfert - MELCC;
 - 5.3. Contrat - tri des matières recyclables - mandat de négociation;
6. Développement économique et social :
 - 6.1. Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC) - fiduciaire;

- 6.2. Consultation sur les minéraux critiques et stratégiques du Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles - adoption d'un mémoire;
 - 6.3. Programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques - signataire de la convention;
 - 6.4. Entente relative au volet *Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC du Fonds régions et ruralité* - signataire;
 - 6.5. Appui au projet Maison Gilles-Carle Longue-Rive;
7. Développement culturel et touristique :
- 7.1. Projet d'entente sectorielle avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ);
8. Ressources humaines :
- 8.1. Recrutement de personnel - conseiller en développement durable et économie circulaire - recommandation du comité de sélection;
 - 8.2. Recrutement de personnel - stagiaire GMR - recommandation du comité de sélection;
 - 8.3. Recrutement de personnel - chef d'équipe - mandat;
9. Correspondance :
- 9.1. Programme *Emplois d'été Canada* - appui à la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults;
 - 9.2. Traitement des demandes d'accès aux infrastructures de transport - appui à la MRC du Granit;
 - 9.3. Appui au Club de golf de Tadoussac;
10. Gestion financière :
- 10.1. Adoption du rapport des déboursés;
 - 10.2. Demande de partenariat – OSEntreprendre Côte-Nord;
11. Affaires nouvelles;
12. Période de questions;
13. Fermeture de la séance.

Ouverture de la séance

Considérant l'arrêté numéro 2020-04 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020 visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, le conseil siège à huis clos et par visioconférence.

Madame Micheline Anctil, préfet, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 2020-03-069

Adoption de l'ordre du jour

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme présenté;

QUE le point 11. *Affaires nouvelles* soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Messages et activités du préfet

Madame Anctil fait rapport des dossiers, rencontres, congrès, tables de travail et activités auxquels elle a participé au cours des dernières semaines.

Elle profite de l'occasion pour féliciter les municipalités pour les mesures de santé publique rapidement adoptées par chacune d'entre elles.

RÉSOLUTION 2020-03-070

Approbation du règlement 253-47 de la Municipalité de Tadoussac

ATTENDU QUE la Municipalité de Tadoussac a adopté le règlement 253-47 modifiant son règlement de zonage 253 et ses amendements en vigueur;

ATTENDU QU'après étude des documents par le Service de l'aménagement du territoire de la MRC, ce règlement est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, conformément au premier alinéa de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, approuve le règlement 253-47 tel qu'adopté par le conseil de la Municipalité de Tadoussac lors d'une assemblée régulière tenue le 10 février 2020;

QUE le conseil autorise le secrétaire-trésorier adjoint de la MRC à émettre le certificat de conformité, conformément au troisième alinéa 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

RÉSOLUTION 2020-03-071

Approbation du règlement 578 de la Municipalité de Sacré-Coeur

ATTENDU QUE la Municipalité de Sacré-Coeur a adopté le règlement 578 modifiant son règlement de zonage 210 et ses amendements en vigueur;

ATTENDU QU'après étude des documents par le Service de l'aménagement du territoire de la MRC, ce règlement est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, conformément au premier alinéa de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, approuve le règlement 578 tel qu'adopté par le conseil de la Municipalité de Sacré-Coeur lors d'une séance ordinaire tenue le 9 mars 2020;

QUE le conseil autorise le secrétaire-trésorier adjoint de la MRC à émettre le certificat de conformité, conformément au troisième alinéa 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

RÉSOLUTION 2020-03-072

***Schéma de couverture de risques en sécurité incendie -
adoption du rapport d'activité 2019***

ATTENDU QUE dans le cadre de la mise en œuvre de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie, la MRC de La Haute-Côte-Nord doit produire annuellement, comme le prescrit l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, un rapport d'activité;

ATTENDU QUE le rapport contient les éléments des rapports annuels de chacun des services des incendies;

ATTENDU QUE la MRC a reçu une copie conforme des rapports annuels 2019 produits par les services des incendies de son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte le rapport d'activité 2019 réalisé dans le cadre de la mise en œuvre de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

RÉSOLUTION 2020-03-073

***Adoption du Rapport annuel sur les activités de gestion et
de mise en valeur du territoire public intramunicipal 2019***

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte le *Rapport annuel sur les activités de gestion et de mise en valeur du territoire public intramunicipal*, dont il a la gestion, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, tel que préparé par les employés de la MRC.

RÉSOLUTION 2020-03-074

***Restauration des barrages du lac Bernier - appui
au Conseil de la Première Nation des Innus Essipit***

CONSIDÉRANT la mise en place du *Programme Hydro-Québec pour la mise en valeur des milieux naturels* par la Fondation de la faune, en partenariat avec Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Première Nation des Innus Essipit demande à la MRC de La Haute-Côte-Nord d'appuyer leur demande d'aide financière pour la restauration des barrages du lac Bernier, déposée dans le cadre de ce programme;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie le projet de restauration des barrages du lac Bernier déposé par le Conseil de la Première Nation des Innus Essipit dans le cadre du *Programme Hydro-Québec pour la mise en valeur des milieux naturels*.

RÉSOLUTION 2020-03-075

Écocentres - adoption de l'horaire d'ouverture estival 2020

CONSIDÉRANT l'ouverture prochaine des écocentres pour la saison estivale 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE le conseil adopte l'horaire d'ouverture des écocentres pour la saison estivale 2020, tel que présenté ci-après, pour la période débutant le 17 avril (ou lorsque les conditions liées à la fonte des neiges le permettront), jusqu'au 31 octobre 2020 pour l'écocentre de Portneuf-sur-Mer et la mi-novembre 2020 pour les écocentres des Bergeronnes et de Sacré-Coeur :

ÉCOCENTRE	JOURS	HEURES D'OUVERTURE
Les Bergeronnes	Vendredi et samedi	9 h à 16 h
Sacré-Cœur	Vendredi et samedi	8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30
Portneuf-sur-Mer	Lundi	FERMÉ
	Mardi	9 h 30 à 16 h
	Mercredi	9 h 30 à 16 h
	Jeudi	9 h 30 à 16 h
	Vendredi	9 h 30 à 16 h
	Samedi	9 h 30 à 16 h
	Dimanche	FERMÉ

RÉSOLUTION 2020-03-076

**Adoption du rapport d'exploitation 2019
du centre de transfert - MELCC**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord opère un centre de transfert des matières résiduelles aux Bergeronnes depuis octobre 2018;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 52 du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles* (REIMR), la MRC doit produire un rapport annuel dans les 90 jours qui suivent la fin de chaque année;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte le *Rapport annuel d'exploitation 2019 du centre de transfert des matières résiduelles*;

QUE ce rapport soit transmis à la Direction régionale de la Côte-Nord du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

RÉSOLUTION 2020-03-077

Contrat - tri des matières recyclables - mandat de négociation

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord a mandaté le directeur général à lancer un appel d'offres pour le tri des matières recyclables (résolution 2019-10-225);

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec et qu'une seule entreprise, soit Société V.I.A., a déposé une soumission dans le délai prescrit;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Société V.I.A. est conforme et qu'elle propose les prix unitaires forfaitaires suivants :

- Option A (1 an) - semi-remorque départ de Portneuf-sur-Mer : 115 \$ /TM;
- Option A (1 an) - plancher mobile : 105 \$ /TM;
- Option B (3 ans) - semi-remorque départ de Portneuf-sur-Mer : 130 \$ /TM;
- Option B (3 ans) - plancher mobile : 120 \$ /TM;

le tout plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE ces prix dépassent les prévisions budgétaires de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord mandate la direction générale pour :

- négocier de gré à gré avec la Société V.I.A., le seul soumissionnaire, afin d'obtenir un meilleur prix pour le tri des matières recyclables;
- conclure un contrat d'une durée d'un mois afin de maintenir le service actuel pendant la période de négociation.

RÉSOLUTION 2020-03-078

Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC) - fiduciaire

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Lucie et André Chagnon a accepté d'accorder un soutien financier de 1 296 400 \$ à la Table Santé - Qualité de vie de la Côte-Nord, représentée par la MRC de La Haute-Côte-Nord à titre de fiduciaire, pour le projet intitulé *Ensemble pour améliorer la santé et la qualité de vie des Nord-Côtiers*;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière est pour une durée de deux ans, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'enveloppe budgétaire est accordée sur une base régionale;

CONSIDÉRANT QU'une entente doit être conclue entre les MRC de la Côte-Nord pour l'administration et la gestion de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise la préfet, Madame Micheline Anctil, à signer tous les documents relatifs à la nomination de la MRC de La Haute-Côte-Nord comme fiduciaire dans le cadre du projet intitulé *Ensemble pour améliorer la santé et la qualité de vie des Nord-Côtiers*, en partenariat avec la Fondation Lucie et André Chagnon;

QUE copie de cette résolution soit transmise aux MRC de la Côte-Nord et à la Direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

RÉSOLUTION 2020-03-079

Consultation sur les minéraux critiques et stratégiques du ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles - adoption d'un mémoire

CONSIDÉRANT QUE les partenaires, les représentants du milieu et les citoyens ont été invités par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles à exprimer leurs points de vue et contribuer à la réflexion sur la place du Québec dans la mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques;

CONSIDÉRANT QUE des organismes de développement économique de la Côte-Nord se sont regroupés dès l'automne 2019 pour rédiger et déposer un mémoire;

CONSIDÉRANT QUE ce regroupement d'organismes comprend les services de développement économique des MRC de La Haute-Côte-Nord, de Caniapiscou, de la Minganie et du Golfe-du-Saint-Laurent, ainsi qu'ID Manicouagan, Développement économique Port-Cartier et Développement économique Sept-Iles;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte le mémoire intitulé *La Côte-Nord, source de création de richesse québécoise - Février 2020*, présenté par les organismes de développement économique de la Côte-Nord dans le cadre de la consultation sur les minéraux critiques et stratégiques du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

RÉSOLUTION 2020-03-080

Programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques - signataire de la convention

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le *Programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques* (Programme), qui vise à appuyer le développement d'initiatives pouvant soutenir, de diverses manières, l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques chez les enfants d'âge préscolaire, dans la perspective de les préparer à leur entrée à l'école et de contribuer ainsi à leur réussite éducative;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord a présenté une demande d'appui financier au Ministère en 2019-2020 pour un projet permettant de mettre en œuvre des activités et/ou des partenariats soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques chez les enfants d'âge préscolaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise Monsieur Kevin Bédard, directeur général et secrétaire-trésorier adjoint, à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à cette convention d'aide, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celle-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée à la convention, comme susdit;

QU'il confirme que Madame Odette Bélanger, conseillère en développement des communautés, est responsable du suivi du Programme pour un projet permettant de mettre en œuvre des activités et/ou des partenariats soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques chez les enfants d'âge préscolaire.

RÉSOLUTION 2020-03-081

Entente relative au volet Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC du Fonds régions et ruralité - signataire

ATTENDU QUE le *Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes* a été conclu le 30 octobre 2019 avec les représentants municipaux;

ATTENDU QUE le projet de loi n° 47 - *Loi assurant la mise en œuvre de certaines mesures du partenariat 2020-2024 entre le gouvernement du Québec et les municipalités* a été sanctionné à l'Assemblée nationale le 11 décembre 2019, créant ainsi le *Fonds régions et ruralité*;

ATTENDU QUE le volet *Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC* s'inscrit en continuité de l'actuel *Fonds de développement des territoires*, dont l'entente vient à échéance le 31 mars 2020;

ATTENDU QU'il est nécessaire de conclure une nouvelle entente avec le gouvernement du Québec pour bénéficier du volet *Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC* du *Fonds régions et ruralité*;

ATTENDU QUE la nouvelle entente qui sera proposée par le gouvernement du Québec sera substantiellement analogue à celui de l'entente relative au *Fonds de développement des territoires*;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC autorise Madame Micheline Anctil, préfet, à signer, pour et au nom de la MRC, l'entente relative au volet *Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC* du *Fonds régions et ruralité*, qui sera soumise par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

RÉSOLUTION 2020-03-082

Appui au projet Maison Gilles-Carle Longue-Rive

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative de solidarité d'aide à domicile HCN a comme projet d'aménager des locaux existants et d'opérer une Maison Gilles-Carle à Longue-Rive pour accueillir des personnes atteintes de maladies qui exigent l'accompagnement d'un aidant naturel, dans un cadre qui se rapprochera le plus possible de leur milieu familial, et ce, afin de permettre aux proches aidants de prendre une pause méritée;

CONSIDÉRANT QUE le projet de Maison Gilles-Carle Longue-Rive vise à répondre aux besoins grandissants de services et de ressources adaptés dans la région de la Côte-Nord, pour les personnes atteintes et leur famille, autant en centre de jour qu'en répit hébergement de courte durée;

CONSIDÉRANT QUE le projet complètera le continuum de services de la région en offrant des services de halte répit et de répit hébergement;

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les objectifs du ministère de la Santé et des Services sociaux de maintenir les personnes à domicile le plus longtemps possible;

CONSIDÉRANT QUE dans une telle installation, une chambre personnalisée s'opère à la moitié du coût d'occupation d'un lit en CHSLD et qu'il s'agit d'une alternative qui devient une opportunité des plus intéressantes pour la société;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accorde son soutien et son appui à la Coopérative de solidarité d'aide à domicile HCN dans son initiative de Maison Gilles-Carle Longue-Rive;

QU'il est fier qu'une entreprise de La Haute-Côte-Nord puisse rendre à terme un tel projet.

RÉSOLUTION 2020-03-083

Projet d'entente sectorielle avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) - modification à la résolution 2020-01-017

CONSIDÉRANT QUE les MRC de la Côte-Nord souhaitent renouveler l'entente sectorielle de partenariat territorial avec la collectivité artistique de la Côte-Nord et le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ);

CONSIDÉRANT QUE cette entente sectorielle permettra le soutien aux artistes, écrivains et organismes professionnels, ainsi qu'à la mobilité, à l'accueil en résidence, à la coproduction et à la promotion artistique sur le territoire nord-côtier;

CONSIDÉRANT que le projet d'entente soumis répond à la priorité régionale n° 5 *Rendre la Côte-Nord attractive pour ses emplois disponibles, son mode de vie, sa culture et son environnement en soutenant la création artistique et littéraire, ainsi que la culture sous toutes ses formes;*

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2020-01-017, le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord avait accepté de réserver un montant de 18 500 \$, sur une période de trois ans, afin de participer à cette entente;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la contribution financière demandé à la MRC a changé;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord réserve un montant de 19 425 \$ sur une période de trois ans, à même son *Fonds de développement du territoire*, afin de participer à l'entente sectorielle de partenariat territorial en lien avec la collectivité de la Côte-Nord;

QUE le conseil autorise le préfet et le directeur général adjoint à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à cette entente, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celle-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée à l'entente, comme susdit;

QUE copie de cette résolution soit transmise à la Direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE cette résolution modifie la résolution 2020-01-017.

RÉSOLUTION 2020-03-084

Recrutement de personnel - conseiller en développement durable et économie circulaire - recommandation du comité de sélection

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC, par la résolution 2019-08-182, autorisait le directeur général à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de combler le poste de conseiller en développement durable et économie circulaire (gestion des matières résiduelles);

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection, composé de Madame Micheline Anctil, de M. Kevin Bédard et de Madame Sandra Gagné, a procédé à des entrevues de sélection les 27 et 28 février, ainsi que le 2 mars 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, et unanimement résolu :

QUE le conseil, sur recommandation du comité de sélection, entérine l'embauche de Madame Valérie Samson au poste de conseillère en développement durable et économie circulaire;

QUE son embauche à ce poste soit effective à compter de mai 2020, la date étant à confirmer;

QUE les conditions d'embauche de Madame Samson soient celles édictées dans la convention collective des employés de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

RÉSOLUTION 2020-03-085

Recrutement de personnel - stagiaire GMR - recommandation du comité de sélection

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC, par la résolution 2020-01-023, autorisait le directeur général adjoint à entreprendre toutes les démarches nécessaires visant à offrir un stage au sein du Service de gestion des matières résiduelles afin de poursuivre les activités prévues au PGMR;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection, composé de Mesdames Sandra Gagné et Claudia Ross, a procédé à des entrevues les 6 et 7 février 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil, sur recommandation du comité de sélection, entérine l'embauche de Madame Marie Gobert à titre de stagiaire en gestion des matières résiduelles, et ce, pour une durée minimum de 12 semaines;

QUE son embauche à ce poste soit effective à compter de mai 2020, la date étant à confirmer;

QUE les conditions d'embauche de Madame Gobert soient celles édictées dans la convention collective des employés de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

RÉSOLUTION 2020-03-086

Recrutement de personnel - mandat pour l'embauche d'un chef d'équipe

CONSIDÉRANT QUE la personne occupant le poste de chef d'équipe du Service de la gestion des matières résiduelles a quitté son emploi;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit procéder à l'embauche d'une ressource en vue de l'ouverture prochaine des écocentres;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le conseil mandate le directeur général adjoint à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de combler le poste et accepte tous les frais liés à ce mandat.

Correspondance

Le directeur général adjoint dépose la liste des correspondances reçues.

RÉSOLUTION 2020-03-087

Programme Emplois d'été Canada - appui à la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults

ATTENDU la résolution 36-02-2020 de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults portant sur une demande de modification du taux de pourcentage offert aux municipalités dans le cadre du *Programme Emplois d'Été Canada*;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord partage les considérations formulées à ce sujet dans ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults et demande au gouvernement du Canada d'augmenter le pourcentage de financement pour le programme *Emplois d'été Canada* afin que les municipalités soient admissibles à recevoir le même pourcentage de financement que les organismes sans but lucratif;

QUE copie de cette résolution soit également transmise à Madame Marilène Gill, députée de Manicouagan, à la FQM, à l'UMQ ainsi qu'à la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults.

RÉSOLUTION 2020-03-088

Traitement des demandes d'accès aux infrastructures de transport - appui à la MRC du Granit

CONSIDÉRANT la résolution 2020-33 de la MRC du Granit portant sur le traitement des demandes d'accès aux infrastructures de transport (poteaux, torons, amplificateurs, boîtiers, etc.);

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord partage les considérations formulées à ce sujet dans ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la MRC du Granit et demande aux instances gouvernementales du Québec et du Canada, ainsi qu'au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications (CRTC) de se concerter pour régler l'utilisation des infrastructures de transport (poteaux, torons, etc.) afin de desservir promptement et à des coûts raisonnables et prévisibles les zones non ou mal desservies en large bande;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec, au ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique du Canada, au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications (CRTC), ainsi qu'à Madame Marilène Gill, députée de Manicouagan, et Monsieur Martin Ouellet, député de René-Lévesque.

RÉSOLUTION 2020-03-089

Appui au projet d'irrigation du Club de golf Tadoussac

ATTENDU QUE le Club de golf Tadoussac revêt un caractère patrimonial du fait qu'il est le troisième plus vieux club de golf au Canada existant sur le même site original;

ATTENDU QUE le Club de golf Tadoussac est un espace vert niché au coeur du village de Tadoussac, qui sert également de parc, et que l'absence d'un système d'irrigation affectera son couvert de verdure, ce qui altèrera définitivement son caractère bucolique;

ATTENDU QUE le Club de golf Tadoussac a procédé à l'installation des équipements pour le *Disc Golf* afin d'accroître la participation des jeunes et des familles de la MRC La Haute Côte-Nord, et que l'absence de verdure compromettra cette activité récréative;

ATTENDU QUE le conseil souhaite que le Club de golf Tadoussac continue de faire partie de l'offre de loisirs aux résidents de la MRC de La Haute Côte-Nord;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC La Haute Côte-Nord appuie les démarches de la Corporation BEST Golf de Tadoussac pour son projet d'irrigation de parcours qu'il déposera dans le cadre du *Programme de soutien aux installations sportives et récréatives* du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et du Gouvernement du Canada;

QU'il s'engage à poursuivre son entente de service avec la Corporation BEST Golf de Tadoussac pour que le Club de golf Tadoussac continue d'être accessible à l'ensemble de la population.

RÉSOLUTION 2020-03-090

Adoption du rapport des déboursés

CONSIDÉRANT l'émission des certificats de disponibilité des crédits par le secrétaire-trésorier et directeur général (article 961 du *Code municipal du Québec*);

CONSIDÉRANT l'autorisation de dépense qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du *Code municipal du Québec* et du règlement 111-2008);

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord approuve :

- la liste des déboursés du 1^{er} au 29 février 2020 au montant de 404 066,30 \$;
- le journal des salaires du 11 février 2020 au montant de 35 638,33 \$;
- le journal des salaires du 25 février 2020 au montant de 34 679,67 \$;
- le journal des salaires des élus pour le mois de février 2020 au montant de 7 298,72 \$;

le tout totalisant une somme de 481 683,02 \$.

RÉSOLUTION 2020-03-091

Défi OSEntreprendre Côte-Nord - partenariat

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce de Manicouagan coordonne les activités du 22^e Défi OSEntreprendre Côte-Nord qui se tiendra à Baie-Comeau le 30 avril prochain;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme offre à la MRC de s'associer à l'activité par le biais d'un plan de visibilité;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE le conseil accepte de participer financièrement à la 22^e édition du Défi OSEntreprendre Côte-Nord en adhérant au plan de visibilité de catégorie « Bronze » par le versement d'une somme de 500 \$;

QU'en cas d'annulation de l'événement, l'aide financière ne sera pas versée.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Kevin Bédard, directeur général et secrétaire-trésorier adjoint, de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, certifie solennellement que la MRC a les fonds nécessaires pour couvrir tous les engagements mentionnés au présent procès-verbal.

En foi de quoi, j'ai signé ce 17 mars 2020.

Kevin Bédard
Directeur général et
secrétaire-trésorier adjoint

RÉSOLUTION 2020-03-092

Fermeture de la séance

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit et est fermée.

Fermeture de la séance à 14 h 12.

PAR LES PRÉSENTES, JE, MICHELINE ANCTIL, PRÉFET, APPROUVE TOUTES LES RÉSOLUTIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

Micheline Anctil
Préfet de comté

Kevin Bédard
Directeur général et
secrétaire-trésorier adjoint